

RAPPORT BUDGETAIRE 2024

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – BUDGET ANNEXE DU CMS

Le budget supplémentaire vise, d'une part, à intégrer les résultats constatés au CA 2023 ainsi que les restes à réaliser de l'exercice précédent et, d'autre part, à ajuster le budget prévisionnel du CMS si la nécessité se présente.

Les ajustements intégrés dans ce budget annexe sont les suivants :

Fonctionnement

En fonctionnement, le CA 2023 du CMS ne présente pas de reste à réaliser, ni de résultat à affecter.

Investissement

Sens	Chapitre budgétaire	Ajustement	Commentaires
Dépenses	Reprise des reste-à-réaliser de l'exercice 2023	80 121,94 €	
TOTAL		80 121,94€	
Recettes	Reprise de l'excédent d'investissement 2023	169 136,40 €	Excédent cumulé depuis la constitution du CMS en budget annexe (2013)
TOTAL		169 136,40 €	

On constate la reprise des restes à réaliser 2023 (80 121,94 €) et de l'excédent d'investissement constaté au CA 2023. Cet excédent est mis en réserve pour financer de futurs besoins d'équipements. Le BS 2024 du CMS présentera une section d'investissement excédentaire à hauteur de 89 014,46 €.